

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Martine Gauthier, Jean-Charles Gallet, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin, Cécile Vincent.

Excusés : Abdelkader Boukacem, pouvoir à Martine Gauthier, Danielle Ythier.

Secrétaire de séance : David Elicaste.

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Dossier d'urbanisme en cours dans le cadre de la convention passée avec l'EPOA.

Site Chemin du Luminaire

Monsieur le Maire explique que la commission urbanisme travaille actuellement sur le site du luminaire, il convient de définir les grands axes d'aménagement, le CAUE viendra présenter plusieurs hypothèses d'aménagement lors du prochain conseil. Une réunion publique suivra la séance du conseil.

Terrain M. Langlois

Ce terrain fait partie du périmètre d'étude arrêté par la municipalité. Monsieur le Maire a reçu en mairie Monsieur Langlois, propriétaire du terrain ainsi que le promoteur immobilier chargé du dossier. La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le terrain. L'EPOA doit réaliser des études préalables avant toute négociation avec le propriétaire pour l'acquisition éventuelle du tènement.

Nouveaux points

1/ Création et intégration de voies dans la voirie communale

Monsieur le Maire explique qu'une voie communale est une voie publique affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public par délibération du conseil municipal.

La longueur totale des voies communales de la commune de Saint Victor de Cessieu déclarées aux services de l'État au 1^{er} janvier 2014 est de 32 862 mètres.

Suite à la construction du foyer logement de l'AFIPAEM, Route de Doissin, la commune vient de créer une nouvelle voie parallèle à la route départementale Route de Doissin d'une longueur de 135 mètres (issue des parcelles section AE n°209,212 et 213). Ainsi qu'une voie perpendiculaire de 105 mètres (issue de la parcelle section AI n°322).

Monsieur le Maire propose également de traiter le prolongement de 65 mètres chemin des Jassines, cadastré section AH parcelle n°357.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Faire entrer ces 3 voies d'une longueur totale de 305 mètres de voirie, dans le domaine public
- Les classer en voie communale, ce qui porte la longueur totale de VC à 33 167 mètres
- D'adresser une copie de la présente délibération au service du cadastre, pour que les parcelles intègrent le domaine non cadastré.
- De mettre à jour le tableau de voirie répertoriant les voies communales et chemins ruraux

Oppositions	:	0
Abstentions	:	0
Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

2/ Subvention association « Histoire et Patrimoine » : exposition « La grande guerre »

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association « Histoire et Patrimoine », qui remercie la commune pour son partenariat et son aide.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à payer les frais divers relatifs à l'organisation de l'exposition « la grande guerre ».

Il propose de verser une subvention d'un montant de 889 € à l'association « Histoire et Patrimoine », correspondant aux fournitures diverses nécessaires pour l'exposition du mois de novembre.

Oppositions	:	0
Abstentions	:	0
Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

3/ SEDI enfouissement chemin de Cartallier

Suite à notre demande, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux suivants :

**Affaire n°12-294-464 AME entrée Tardivet (partie basse) et RNF BT poste "Vaux"
Dépose du poste cabine haute et pose d'un poste urbain**

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	236 259 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	144 593 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à :	3 846 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	87 820 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	236 259 €
Financements externes :	144 593 €
Participation prévisionnelle :	91 666 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 87 820 €

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	38 625 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	10 539 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à :	1 902 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	26 184 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	38 625 €
Financements externes :	10 539 €
Participation prévisionnelle :	28 086 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) **26 184 €**

Oppositions	:	0
Abstentions	:	0
Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

4/ Indemnité spéciale de conseil du percepteur

Le conseil municipal,

Vu l'art 97 de la loi n°82.213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu le décret n° 82.979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement public locaux.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois derniers exercices :

- 3‰ sur les 7 622.45 premiers euros
- 2 ‰ 22 867.35 euros suivants
- 1,50 ‰ 30 489.80 euros suivants
- 1 ‰ 60 679.61 euros suivants
- 0,75 ‰ 106 714.31 euros suivants
- 0,50 ‰ 152 499.02 euros suivants
- 0,25 ‰ 228 673.53 euros suivants
- 0,10 ‰ sommes excédant 609 796.07 d'euros

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que l'indemnité versée à M. MARTIN COCHET pour l'exercice 2013 était de 506.38 €.

Monsieur le Maire propose

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein (100% par an)
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Michel Martin-Cocher.

Oppositions	:	0
Abstentions	:	0
Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

5/ Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité de la mairie :

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et &aide parlementaire

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est située au premier étage sans ascenseur du bâtiment, ce qui ne permet pas aux personnes à mobilité réduite d'y accéder ; par ailleurs, les équipements annexes (places de stationnement, sanitaires, dégagements, portes, etc...) ne sont pas non plus conformes aux normes d'accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle la commune a obtenu du conseil général de l'Isère une subvention d'un montant de 70 000 € pour ces travaux.

Il propose de déposer une demande de subvention auprès des services de l'État pour accompagner ces travaux, au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux – DETR programmation 2015 axe 4 accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, taux de subvention fixé à 20%.

Un diagnostic préalable est impératif pour pouvoir déposer un dossier, une mission a été confiée au bureau Socotec.

Le coût des travaux est estimé à 300 000 € HT

Soit une subvention sollicitée de 60 000 € (taux de 20 %)

Plan de financement prévisionnel hors taxe :

Travaux	300 000 €	Subvention du conseil général	70 000 €
Maîtrise d'œuvre & bureaux de contrôle	40 000 €	DETR	60 000 €
		Aide parlementaire	
		Commune :	210 000 €
		Autofinancement et emprunt	
Total	340 000 €	Total	340 000 €

Monsieur le Maire propose

De déposer un dossier de DETR au titre de la programmation 2015.

De solliciter une aide parlementaire pour ces travaux.

Oppositions : 0
Abstentions : 0
Approbatons : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité

6/ Fixation des tarifs pour la mise à disposition de salle aux organismes

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite que le conseil complète la liste des tarifs.

En effet, il propose d'instaurer un tarif pour la mise à disposition de salle à des organismes autre que les associations locales pour l'organisation d'activités diverses proposés à la population à un rythme hebdomadaire, cas du yoga cette année.

Monsieur le Maire propose

Un tarif forfaitaire pour la participation aux frais de fonctionnement de 200 € par an.

Oppositions : 0
Abstentions : 0
Approbatons : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité

7/ Décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration du budget primitif, il avait été prévu une enveloppe budgétaire pour des éventuels remplacements.

Il rappelle que la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère et que ce fait une partie des salaires des agents malades est remboursée à la commune, déduction faite des 10 jours de carence.

Afin de pallier aux absences du personnel malade, la commune a confié certaines tâches à d'autres agents, donnant lieu à des heures complémentaires ou à fait appel à des contractuels.

Afin de terminer l'exercice 2014, Monsieur le Maire propose

Désignation	Recettes	Dépenses
6218 - Autre personnel extérieur	-	+1 205 €
TOTAL DEPENSE CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	-	+ 1 205 €
6419 – Remboursement salaire	+ 1 205 €	-
TOTAL RECETTE CHAPITRE 13 ATTENUATION DE CHARGES	+ 1 205 €	-
TOTAL GENERAL	1 205 €	1 205 €

Oppositions : 0
Abstentions : 0
Approbations : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – environnement, voirie, cadre de vie

Aménagement voirie secteur des papeteries, chemin Cartallier

Monsieur Lovet explique que deux bureaux d'études ont été consultés pour assurer des missions de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de voirie secteur des papeteries.

À partir des éléments fournis par le service aménagement nord-ouest de la Direction départementales des territoires de Bourgoin, et au vu de l'analyse des deux devis reçus, la municipalité a décidé de ne pas faire recours à un bureau d'études et d'effectuer le suivi des travaux en interne.

Maison médicale : le chantier est arrêté au 1^{er} décembre, suite à un problème avec l'entreprise attributaire du lot maçonnerie, la SEMCODA fait le nécessaire pour une reprise des travaux dans les meilleurs délais

Bilan de la vente des livres fin au 27/11/14 :

NOMBRE LIVRES COMMANDÉS	2500
MONTANT FACTURE LIVRES	13 767,75 €
MONTANT MISE EN PAGE LIVRE	5 681,00 €
TOTAL DEPENSES	19 448,75 €
TOTAL RECETTES	16 017,00 €

NOMBRE DE LIVRES VENDUS	646
NOMBRE DE LIVRES DONNÉS	82
NOMBRE DE LIVRES EN STOCK	1772

Défense incendie

Les services départementaux d'incendie et de secours ont effectués en cours d'année une vérification de tous les points d'eaux incendie (P.E.I) implantés sur le territoire de la commune. Afin de pallier aux anomalies constatées, il a été pris contact avec le syndicat des eaux de la Haute Bourbre pour évaluer la couverture de distribution d'eau sur le territoire de la commune. Le syndicat nous a fourni une carte du réseau sur lequel figure toutes les zones où la défense incendie est effectué. (43 points d'eau).

Dans un deuxième temps, nous avons programmé des actions pour mettre en conformité notre réseau et le compléter.

- Le syndicat va intervenir pour changer les poteaux cassés (PEI), déplacer 1 PEI, régler les fuites et remplacer les pièces manquantes.
- Les services techniques vont nettoyer autour des poteaux pour en faciliter l'accès, mettre en place des codes couleurs et bétonner les pieds des poteaux qui ne le sont pas.
- Le syndicat va chiffrer les travaux de renforcement de réseau : 100 m pour passer en Ø 100 près du poteau 20.
- 3 nouveaux PEI vont être installés

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

- Groupe scolaire : le problème de carrelage dans une nouvelle classe a été solutionné par l'entreprise attributaire du marché. La chaudière a été ramonée.
- Plan communal de sécurité : 2^{ème} réunion prévue le lundi 15 décembre 2014

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Les membres du CCAS ont préparé un questionnaire pour présenter leurs actions et connaître les éventuels besoins de la population. Ce document sera inséré et distribué en même temps que le bulletin municipal. Mme Martine Gauthier rappelle que la distribution de colis de fin d'année est maintenue pour les personnes âgées hospitalisées ou placées en maison de retraite, la distribution est organisée en collaboration avec les services de la coordination gérontologique.

Mme Cécile VINCENT – affaires scolaires

Point sur les rythmes scolaires

Mme Cécile Vincent informe le conseil que Mme Suzie Bruyas a décidé d'arrêter d'animer les activités périscolaires de 16h30 à 17h30 à compter du 8 décembre. Les loisirs créatifs proposés qu'elle proposait aux enfants étaient très appréciés. Elle sera remplacée à compter du 5 janvier par Mme Nelly De Jubecourt qui proposera un atelier jeux de société.

Elle informe avoir reçu avec Monsieur le Maire Madame Isabelle CULOMA, nouvelle Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de La Tour du Pin afin de faire connaissance et de faire le point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Un bilan positif du marché de Noël peut-être dressé, cette année un plus grand nombre de visiteurs s'est déplacé.

Lors de sa dernière assemblée générale l'amicale des donneurs de sang de Saint Victor de Cessieu a décidé de dissoudre l'association et de faire don du solde de ses comptes à 4 associations ayant un lien avec la santé ou la recherche médicale sur le sang.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Bulletin municipal

La commission a travaillé sur la maquette faite par Ligne Ovale, afin d'effectuer une première relecture.

Panneau lumineux

Suite à l'expertise des dommages faite le 30 septembre par le cabinet Cunningham, missionné par notre assureur, nous venons de recevoir le montant de l'indemnité proposé à la commune : 6 330 € déduction faite de la franchise de 600 €.

Questions diverses

Certains riverains du foyer logement de l'AFIPAIEM, se plaignent de problème de vis-à-vis, vue directe sur les fenêtres des chambres des résidents.

Séance levée à 22h30